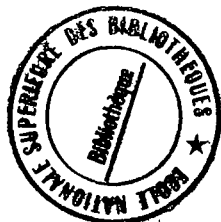


**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DE BIBLIOTHECAIRES**

**FORMATION DE BIBLIOTHECAIRES ET DE
BIBLIOTHECAIRES-DOCUMENTALISTES EN
AFRIQUE NOIRE : ETUDE COMPARATIVE**



MEMOIRE

**présenté par
Latré Sibi LAWSON**

**Sous la direction de
Monsieur Michel MERLAND
Conservateur en chef
Directeur de l'E.N.S.B.**

1979/1980

1980/32

16ème Promotion

LAWSON (Latré Sibi)

La Formation de bibliothécaires et de bibliothécaires-documentalistes en Afrique Noire : étude comparative : mémoire/présenté par Latré Sibi Lawson ; sous la dir. de Michel Merland-Villeurbanne : Ecole nationale supérieure de bibliothécaires, 1980. - 30 p ; 30 cm

Bibliothécaire, formation, Afrique Noire
Bibliothécaire-documentaliste, formation
Afrique Noire.

Situation des services d'information et étude des conditions d'admission, des niveaux, diplômes et comparaison des programmes de formation de bibliothécaires et de bibliothécaires-documentalistes en Afrique Noire.

TABLE DES MATIERES

	Page
- AVANT-PROPOS	
- INTRODUCTION	1
<u>CHAPITRE PREMIER.</u> SITUATION DES SERVICES ET DES PROFESSIONNELS D'INFORMATION EN AFRIQUE NOIRE.....	3
I. LES BIBLIOTHEQUES ET CENTRES DE DOCUMENTATION	3
1. en Afrique francophone	3
2. en Afrique anglophone	6
II. LES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION ...	7
<u>CHAPITRE SECOND.</u> LA FORMATION DES BIBLIOTHECAIRES ET DES BIBLIOTHECAIRES DOCUMENTALISTES EN AFRIQUE	9
I. Les ECOLES DE BIBLIOTHECAIRES ET DE DOCUMENTALISTES EN AFRIQUE NOIRE.....	9
1. Organisation et statut	9
2. Niveaux des études et des diplômes	II
a) le certificat de bibliothéconomie ...	II
b) les études du premier cycle : le diplôme de bibliothéconomie	II
c) les études du second cycle : la licence et le diplôme d'études supérieures de bibliothéconomie	I3
d) Le doctorat du troisième cycle	I3
3. Nature et contenu des programmes	I4
- CONCLUSION	I8

A V A N T - P R O P O S

Que Monsieur Michel MERLAND veuille trouver ici nos vifs remerciements pour avoir accepté de diriger ce travail.

Nous remercions Monsieur Jacques BRETON qui n'a ménagé aucun effort pour nous envoyer des documents nécessaires à la réalisation de ce travail.

Merci à El Hadj Omar WADE qui a répondu à notre appel en nous faisant parvenir les documents de l'E B A D (Sénégal)

Enfin Merci à tous les autres collègues qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réussite de ce travail.

=====

INTRODUCTION

Lorsqu'au XV^e siècle Gutenberg mit au point l'imprimerie, personne ne se doutait de l'importance qu'elle allait revêtir. Déjà, dès le début du XIX^e siècle, le monde occidental s'affirma dans la production du livre et de sa diffusion, les progrès techniques ayant permis l'essor de l'imprimerie. La multiplication des ouvrages, des revues scientifiques, des périodiques, des brevets d'invention etc .. devint impressionnante. Ce phénomène s'accompagna de la création de nouvelles unités documentaires, notamment les bibliothèques qui conquièrent droit de cité dans les sociétés européennes.

Dès lors on se préoccupe de leur organisation et de la traditionnelle conception qui veut que " le fonctionnement technique d'une bibliothèque ne paraissait nécessiter aucune connaissance particulière, aucun enseignement théorique spécial, mais seulement des aptitudes et une expérience pratique qui ne pouvait s'acquérir que peu à peu, au cours des années du métier" (1) fit place à celle qui "réclame un enseignement théorique spécial et un apprentissage pratique." (2)

La formation de bibliothécaires s'avère donc indispensable.

Ainsi, vers la fin du XIX^e siècle, de nombreuses écoles voient le jour en Europe. Les premiers cours bibliothéconomiques remontent à 1864 à Vienne, 1869 à Paris, 1877 à Londres, tandis qu'aux Etats Unis Melvil Dewey crée la première école en 1883.

Puis, avec les nouveaux besoins, les bibliothèques se différencient pour mieux répondre à la demande de leurs usagers. On assiste ainsi au développement de bibliothèques scientifiques ou d'étude, véritable laboratoire pour un travail documentaire, de bibliothèques publiques et surtout, dans le domaine de la vie économique, à la création des centres de documentation. Il apparaît alors un clivage dans la formation des professionnels, qui selon les cas s'appellent bibliothécaires, bibliothécaires spécialisés, bibliothécaires scientifiques, analystes de publications techniques etc ...

Le rôle des bibliothécaires, qui était de veiller à la conservation des livres, des ouvrages, de l'information pour les transmettre intacts à la postérité, a également évolué. Actuellement les bibliothécaires s'occupent d'un fonds encyclopédique, la bibliothèque représentant l'instrument de culture de la société, d'où son rôle d'animation culturelle dans sa communauté.

Les bibliothécaires spécialisés comme les documentalistes disposent eux, d'un fonds limité. Par conséquent, ils n'apportent leur contribution qu'à un public limité qui veut se documenter dans un domaine précis.

En définitive, les bibliothécaires purs se rencontrent souvent dans les bibliothèques publiques et les bibliothécaires-documentalistes dans les bibliothèques spécialisées (médicales, universitaires, laboratoires, centres de documentation).

Quelle place occupe alors l'Afrique dans cet effort de développement scientifique ?

Nul ne saurait le dire.

Toutefois, l'éveil de l'Afrique, restée un continent où l'on communique par le message oral, où le récit est transmis de génération en génération, grâce à la mémoire des vieillards, des griots et des conteurs professionnels, remonte seulement à l'après-guerre, d'où son retard dans de nombreux domaines.

Le développement des écoles et des bibliothèques, produits de la colonisation, aussi lent soit-il, ne cesse de poser aux autorités gouvernementales de sérieux problèmes, dont l'un est le manque de personnel qualifié des bibliothèques et des centres de documentation. On y remédie peu à peu par la formation de spécialistes, soit dans les écoles étrangères (France, Canada, Belgique) soit dans les écoles africaines (Algérie, Ghana, Maroc, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Tunisie)

Comment se fait cette formation en Afrique, en particulier celle de bibliothécaires et de bibliothécaires documentalistes ? est l'objet de notre étude.

Nous étudierons successivement :

- la situation des bibliothèques et des centres de documentation en Afrique,
- Les professionnels de l'information,
- et la formation proprement dite. Nous essayerons de faire une comparaison entre les enseignements destinés aux bibliothécaires et ceux offerts aux bibliothécaires documentalistes.

CHAPITRE PREMIER

SITUATION DES SERVICES ET DES PROFESSIONNELS D'INFORMATION EN

AFRIQUE

L'état actuel des services d'information en Afrique est déplorable.

L'Afrique accuse dans ce domaine un sérieux retard, que l'on peut expliquer par son passé.

Les bibliothèques, les centres de documentation et les dépôts d'archives qui existent à l'heure actuelle dans les pays africains datent de l'époque coloniale. Il est regrettable de constater l'inexistence des bibliothèques publiques dans ces pays. Cette grave pénurie d'infrastructures nationales de lecture, qu'elles soient publiques, scolaires ou universitaires, résulte du fait que les bibliothèques ne s'inscrivent pas dans les programmes de développement des pouvoirs publics.

Seul un réseau de bibliothèques publiques financées par l'étranger et de l'étranger, c'est à dire les centres culturels des ambassades étrangères, et des bibliothèques spécialisées directement liées à un ministère, desservent les élèves, les étudiants, les enseignants et quelques autres privilégiés de l'instruction.

Cette situation ne serait-elle pas améliorée si tous les responsables étaient conscients du rôle incontesté des documents imprimés comme véhicule de la connaissance, comme pilier du développement socio-économique d'une nation ?

Les services de documentation, les bibliothèques, notamment publiques, doivent être placés sur le même pied d'égalité que les besoins les plus élémentaires dans la politique générale de développement de ces pays.

Qu'existe-il en Afrique en matière de services documentaires ?

I. Les bibliothèques et centres de documentation -

1. En Afrique francophone :

Les seules bibliothèques que l'on rencontrait en Afrique Francophoné avant les années soixante sont les bibliothèques administratives des gouverneurs coloniaux, celles implantées pour les besoins documentaires ou de loisirs de la communauté des expatriés

ou d'instituts de recherche comme O.R.S.T.O.M. (Office de la Recherche Scientifique des Territoires d'Outre Mer) et I.F.A.N. (Institut Français d'Afrique Noire) et celles des établissements d'enseignement supérieur. De petites salles de lecture, des cercles et foyers culturels et des maisons de jeunes sont créés à côté de ces grandes bibliothèques. De nos jours, rares sont ceux de ces centres qui fonctionnent.

Les bibliothèques effectivement construites par les autorités africaines peuvent être comptées sur le bout des doigts. Comme nous venons de le souligner, les bibliothèques n'ont toujours pas eu gain de cause dans le milieu des planificateurs.

Alphabétisation des masses, développement des infrastructures industrielles, touristiques, et surtout la réalisation des grands travaux de prestige constituent en Afrique les priorités des priorités. Les bibliothèques, facteurs puissants de développement socio-économique, sont considérés comme improductifs à moyen terme. Les seules bibliothèques que l'on peut s'attendre à trouver sont les Bibliothèques Nationales, encore que la plupart soient logées dans des bâtiments exigus et non fonctionnels, souvent hérités d'autres services, soit issues de la transformation des centres de l'IFAN. C'est le cas pour le Togo, le Mali etc ... Il faut aussi mentionner que dans certains pays les B N n'existent pas. Ainsi la planification et la construction de la Bibliothèque Nationale de la Côte d'Ivoire s'inscrivent dans le cadre des projets de l'A.C.D.I (Agence Canadienne de Développement International) 1968-1974

"La fondation de la Bibliothèque Nationale de la Côte d'Ivoire visait à créer une agence centrale responsable du développement des bibliothèques et du contrôle bibliographique à travers le pays."

En d'autres termes, il s'agit de :

1. Planifier et organiser le développement des bibliothèques (scolaires, municipales, spécialisées et universitaires)

2. Superviser le fonctionnement de ces établissements et centraliser l'étude des problèmes techniques et professionnels les concernant,

3. Etudier et proposer une législation appropriée à ces établissements,

4. Assurer la promotion du livre et favoriser le développement de l'édition en Côte d'Ivoire. (3).

En définitive, les bibliothèques nationales sont rares. Celles qui fonctionnent assument difficilement leurs responsabilités par manque d'un dépôt légal systématique, d'un personnel qualifié, d'un budget suffisant.

Dans le domaine de la lecture publique, seuls les centres d'information des ambassades offrent, grâce à leurs fonds, loisirs et détente aux uns et aux autres et les moyens de se former et de se documenter. Les bibliothèques publiques de certains pays font pitié car elles se résument à deux armoires entreposées contre le mur dans une salle d'un centre social.

La bibliothèque scolaire a disparu des mœurs surtout dans les écoles officielles. Cependant, quelques instituteurs "amis du livre" essaient de promouvoir dans leurs établissements la lecture chez les jeunes. Mais dans la plupart des cas la bibliothèque scolaire se confond avec le local où l'on range des ouvrages scolaires, lesquels seront distribués aux élèves à la rentrée pour les besoins de l'enseignement.

Dans le secteur des bibliothèques scientifiques et techniques, dont l'importance pour le développement socio-économique est de plus en plus constatée, des progrès encourageants ont été faits.

La création des universités et des bibliothèques universitaires constitue un sérieux effort des pays africains. Actuellement, ces bibliothèques remplissent un rôle important en matière d'information scientifique et technique. Cependant, elles n'arrivent pas toujours à satisfaire les besoins des étudiants et des chercheurs, leurs fonds étant souvent réduits.

Quant aux centres de documentation, ils se sont surtout développés ces dernières années au sein des entreprises commerciales et industrielles. Ils y sont par conséquent rattachés. Mais il existe au niveau de chaque administration, de chaque département ministériel, une bibliothèque spécialisée, uniquement accessible au seul personnel du département. On peut assimiler ces bibliothèques spécialisées à des centres de documentation dans la mesure où elles s'efforcent de mettre à la disposition des usagers la masse d'informations dont ils ont besoin.

Au niveau régional se créent des centres de documentation. Ainsi la C.E.A.O. (Communauté de l'Afrique de l'Ouest (Ouagadougou)), C.E.S.A.O. (Centre d'Etudes Economiques et Sociales de l'Afrique Occidentale) etc ...

Des spécialistes de l'information de certains pays, à l'initiative de l'Institut du Sahel, ont créé un bulletin d'information, le R.E.S.A.D.O.C. (Réseau d'Information et de Documentation Scientifiques et Techniques pour le Sahel). Le R.E.S.A.D.O.C. est le bulletin du C.I.L.S.S. (Comité Permanent Inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel).

2. En Afrique anglophone :

Les pays africains anglophones sont sans contexte ceux qui ont bénéficié des bienfaits de la colonisation surtout dans le domaine des infrastructures publiques. Déjà, avant leur indépendance, on comptait deux à trois universités, plusieurs écoles primaires et secondaires dans ces pays sous domination anglaise.

Ceci s'explique évidemment par le fait que la révolution industrielle a d'abord commencé en Angleterre, donc elle est très en avance sur les autres Etats européens et surtout par le fait que l'administration coloniale anglaise était très décentralisée. Les structures scolaires, universitaires et même publiques des pays africains anglophones sont pour la plupart un legs colonial. Préparés pour prendre la relève, les premiers chefs d'état, ceux qui connaissent l'utilité des unités documentaires n'ont pas tardé à promouvoir leur développement.

Sur l'exemple des Etats Unis, qui ont créé les premiers leur centre culturel "United States Information Service Library" à Monrovia (Libéria) en 1947, les anglais en ouvrirent au Kenya en 1949 et au Ghana (1955).

A l'exemple du Ghana, les pays africains anglophones (Nigéria, Kenya, Zambie, Tanzanie ... etc) se sont dotés d'un organisme légalement constitué, chargé de créer, d'organiser et d'équiper les bibliothèques publiques.

Le Nigéria s'est doté, grâce à l'aide de l'UNESCO et des subventions de la "British Council", d'une bibliothèque centrale publique avec annexes et bibliobus.

D'autres bibliothèques publiques voient le jour dans le reste du pays.

L'Afrique anglophone possède un bon réseau de bibliothèques publiques. On en rencontre en Ouganda, Sierra Léone, etc ...

Partout existent des bibliothèques scolaires.

De 1953 à 1955, la "Library Board" desservait par un service de bibliobus, plus de 1800 écoles secondaires ghanéennes situées dans les campagnes.

Au Nigéria, grâce toujours à l'UNESCO, un service de bibliothèques scolaires est créé en 1964 à Yaba pour desservir les établissements des divers degrés de Lagos.

En Tanzanie, l'organisation des bibliothèques scolaires ressort du domaine du service des bibliothèques de la Tanzania Library.

Les bibliothèques universitaires sont de leur côté bien organisées. L'importance des bibliothèques dans l'éducation de la

société est vite perçue par les pays anglophones. Le bibliothécaire d'un pays anglophone a un statut et a le grade de professeur. Les bibliothèques universitaires jouent le rôle de bibliothèques nationales et reçoivent les documents au dépôt légal.

Ainsi le rôle des bibliothèques nationales y est souvent assumé. Cependant la situation varie d'un pays à l'autre.

Qu'en est-il des centres de documentation et des bibliothèques spécialisées ?

Comme en Afrique francophone, les bibliothèques spécialisées sont des services gouvernementaux, créés pour répondre aux besoins des services. Les mieux organisées sont celles des instituts de recherche industrielle, technique ou scientifique. Le Ghana, premier état indépendant de l'Afrique de l'Ouest, bat le record dans tous les domaines. Viennent ensuite le Nigéria, l'Ouganda, la Sierra Léone etc .

Il ressort de cette analyse succincte que les pays africains anglophones dépassent de beaucoup leurs voisins francophones. Pour ces derniers, le chemin à parcourir est long et jonché d'épines. Il est vraiment dommage que bon nombre de gens, ignorant le bien fondé des bibliothèques, restent à l'heure actuelle encore réticents à leur développement. En tout cas nous pouvons nous réjouir de la prise de conscience de certains responsables, de la naissance des associations professionnelles, signes avant-coureurs d'un bel avenir de la profession de bibliothécaires dont l'utilité et la valeur restent encore peu connues et du public et des planificateurs des ressources humaines. En fait qu'étaient-ce et que sont ces professionnels jusqu'alors ignorés de la population africaine ?

II. Les professionnels de l'Information -

Les bibliothèques, qu'elles soient publiques, scolaires ou universitaires, les centres de documentation et les bibliothèques spécialisées, ont toujours souffert et souffrent encore de nos jours d'un manque de personnel qualifié pour leur bon fonctionnement. Mais il a été constaté dans ce domaine de l'information et de la documentation, comme d'ailleurs dans tous les autres secteurs d'activités du continent africain, une certaine incompétence des cadres responsables de certaines tâches. En effet, pendant toute la période coloniale, et jusqu'à présent, sauf en de rares cas, les bibliothèques et les centres de documentation étaient dirigés par des expatriés. Ceux-ci constituaient les cadres supérieurs, responsables de la gestion et de la conception des fonctions. Les Africains, de niveau peu appréciable, et souvent des amateurs, après une formation sur le tas, occupaient des postes intermédiaires. Le plus souvent ranger les livres sur les rayons, les inscrire dans le registre, s'occuper du prêt

ou distribuer les livres à la rentrée scolaire aux élèves (cas d'une bibliothèque scolaire) constituait les principales tâches destinées aux autochtones.

L'africanisation des cadres, entreprise partout au lendemain des indépendances, eut pour conséquence le départ massif des européens, hier maîtres et organisateurs des principaux services administratifs, économiques et sociaux-culturels. Soulignons au passage qu'aujourd'hui les pays du tiers monde accueillent, dans le cadre de la coopération, des milliers d'européens, coopérants ou représentants, ceux affectés aux ambassades et surtout les conseillers techniques auprès des différentes administrations.

Ce départ provoqua un vide énorme et une terrible désorganisation au niveau des administrations. Les postes restaient vacants d'autant plus que la politique de l'administration coloniale réservait aux africains les emplois subalternes.

En effet, durant la colonisation, la politique pratiquée par les puissances coloniales sans exception aucune, était, dans le domaine de l'instruction, de former des auxiliaires, comme les commis, les interprètes indispensables au succès de l'action coloniale. Ce sont donc des cadres de formation peu adéquate, préparés pour servir la cause coloniale et non pour assumer des tâches de responsabilité.

Les quelques cadres moyens et supérieurs formés dans les quelques collèges et universités, nés pour la plupart après la seconde guerre mondiale (Université de Dakar 1957, Institut des Hautes Etudes de Dakar 1950, University Collège of Khartoum au Soudan 1947, ceux du Ghana et d'Achimota 1948) ne pouvaient combler le vide et redresser cette alarmante situation. La nécessité de former des cadres hautement qualifiés s'impose.

C'est, conscients du rôle important que jouent les bibliothèques et les centres de documentation dans le développement social, culturel et économique de l'Afrique, que depuis un certain temps les responsables attachent de l'importance à la formation systématique de leur personnel.

Que cette tendance soit généralisée au niveau de tous les métiers qui demandent l'acquisition de certaines techniques, certaines connaissances pratiques, pour qu'ensemble, professionnels, nous luttons pour arracher nos droits et nous octroyer un statut !

CHAPITRE SECOND

La FORMATION DE BIBLIOTHECAIRES ET DE BIBLIOTHECAIRES- DOCUMENTALISTES EN AFRIQUE

Le transfert des responsabilités, à une époque où les Africains ne sont pas formés, la mise en place de nouvelles structures documentaires comme les bibliothèques universitaires, exigent un nombre croissant de personnel qualifié. Pour résoudre ce problème on envoyait des gens acquérir certaines connaissances dans le domaine bibliothéconomique au Ghana ou au Nigéria, en Afrique, et dans les écoles de bibliothécaires étrangères.

I. Les écoles de bibliothécaires et de documentalistes en Afrique.

1. Organisation et Statut.

Dans les pays africains, aussi bien d'expression française qu'anglaise, les écoles qui forment les professionnels de l'information sont de création récente, la plupart ayant été fondées depuis le début de la décennie 1960.

Il n'existe qu'un seul centre de formation professionnelle dans toute l'Afrique de l'ouest francophone. Il s'agit de l'Ecole des Bibliothécaires Archivistes et Documentalistes (EBAD) de Dakar (Sénégal). Créée par le décret n° 67.1235 du 15 novembre 1967, l'EBAD succède au Centre Régional de Formation de Bibliothécaires d'Expression Française, qui avait fonctionné de 1963 à 1967. Institut d'université elle relève de la Faculté des Sciences Humaines de Dakar. L'EBAD assure la formation et le perfectionnement des professionnels de l'information venus des autres pays du sous-continent. L'école comprend trois sections :

- la section de bibliothécaires,
- la section d'archivistes (1971)
- la section de documentalistes (1975).

Le programme de l'enseignement, la durée des études, le règlement de l'examen et les modalités d'attribution sont fixés par décret.

L'Afrique francophone fait piètre figure à côté des pays africains anglophones. Les plus démunis s'efforcent de dispenser des cours de formation bibliothéconomiques de base (Tanzanie) et les plus favorisés possèdent au moins une école qui forme des professionnels à des niveaux divers, ainsi :

- au Ghana, le "Department Of Library Studies" créé en 1961, et rattaché à l'Université du Ghana en 1965,

- au Nigéria, le "Department of Library Studies" d'Ibadan. Rattaché depuis 1965 à la "Faculty of Education" de l'Université d'Ibadan, le "Department of Library Studies" doit sa création depuis 1960 aux apports généreux de la "Carnegie Corporation". Cette école est responsable de l'organisation de l'enseignement, de la recherche en matière de bibliothéconomie au sein de l'Université.

- en Ouganda, la "East African School of Librarianship" accueille, comme l'EBAD, les étudiants de l'Afrique de l'Est. Il est fondé en 1963 à l'Université de Makerere grâce aux apports de l'UNESCO et de nombreux organismes: comme le "British Council", Swedish International Development Agency, Norad, Danish Government, Friedrich Nauman Stiefung" ... etc La E.A.S.L. possède le statut de faculté au sein de l'Université.

- La "Tanzania Library Services" (T.L.S).

Les services des bibliothèques de la Tanzanie ont un département responsable de la formation des sous-bibliothécaires.

- Depuis 1966, l'Ethiopie s'est dotée d'une école de bibliothéconomie placée sous l'autorité de la "Faculty of Education" de l'Université Haïlé Selassié I, nommée actuellement Université d'Addis Ababa.

- Il existe deux écoles au Soudan :

La "School of Extra Mural Studies", Khartoum University est l'une des premières écoles qui ont organisé des cours de bibliothéconomie dès 1961. Actuellement la "School of Extra Mural Studies" a lié de bonnes relations avec le "British Council" qui lui apporte tout conseil technique et scientifique en matière de bibliothèque.

- "Department of Records and Librarianship", Omdurman Islamic University," est un département relevant de la faculté des Arts depuis sa création en 1968.

La Zambie semble la plus favorisée avec ses trois écoles :

" Department Of Library Studies" University of Zambia date de 1966 et est réalisé par le gouvernement zambien et l'Unesco.

"Mindolo Ecumenical Foundation" (M.E.F) Kitwe organise des cours qui débouchent sur le "certificate". Ses ressources proviennent de sources diverses (Unesco, Norad, siège de la M.E.F en Suède etc ...

" Copperbelt Secondary Teachers Training Collège" Kitwe centre de recyclage des bibliothécaires-professeurs.

Enfin, au Kenya "Coordinating Centre For Regional Information Training (C.R.I.T) . Nairobi.

Par la fondation de ce centre, l'Afrique de l'Est entend améliorer la formation des professionnels par la tenue de séminaires et d'ateliers

Il concrétise l'accord de coopération signé entre la fondation allemande de développement international (German Foundation for International Development (D.S.E.) et l'Académie Nationale pour le Progrès des Arts et Sciences du Kenya (Kenya National Academy for Advancement of Arts and Sciences, Nairobi (.K.N.A.A.S) en matière de formation d'experts de services d'informations (Documentation, bibliothèque, archives).

En conclusion, seule la "Mindolo Ecumenical Foundation" (M.E.F) relève d'une autorité privée ; la "Tanzania Library Services" est une école nationale et tous les autres établissements possèdent le statut d'un département universitaire.

2. Niveaux des études et des diplômes

Il est assez difficile de faire une étude globale des niveaux des études et des diplômes des écoles de bibliothécaires et de documentalistes africaines. Plusieurs facteurs entrent en jeu, tels le rattachement des écoles aux universités, la durée des études, les conditions et l'exigence d'admission des étudiants, la prise en compte des réalités nationales etc ... Il est cependant intéressant de remarquer que les modalités de recrutement de toutes ces écoles, anglophones ou francophones, relèvent des Universités auxquelles elles se rattachent. Toutes dispensent un enseignement sanctionné par des épreuves écrites, pratiques et orales. Des stages obligatoires pour tous les étudiants dans un centre de documentation ou dans des bibliothèques complètent la formation. Les diplômes décernés sont très variables, allant de simple certificat élémentaire d'aide-bibliothécaire au doctorat en passant par la licence et la maîtrise.

a) Le certificat de bibliothéconomie.

Les écoles qui dispensent des cours conduisant au certificat de bibliothéconomie sont au nombre de trois :

- l'East African School of Librarianship de l'Université de Makerere qui décerne après six mois un diplôme d'aide-bibliothécaire "Library Assistants' Certificate". Ce dernier ne confère pas de statut professionnel aux nouveaux diplômés. De 1964 à 1977 ont été formés 240 étudiants.

- School of Extra Mural Studies, de l'Université de Khartoum. Deux certificats y sont préparés, chacun pendant une année : il s'agit d'"Elementary Certificate" d'"Advanced Certificate in Library Science." De 1961 à 1978, seuls 137 étudiants ont obtenu le "Elementary Certificate" contre 95 pour l'"advanced certificate".

- Tanzania Library Services. Un diplôme national, le "National Library Assistants' Certificate" est délivré, après dix huit mois de cours, aux aides-bibliothécaires appelés à travailler dans les services de bibliothèques tanzaniennes.

Les cours destinés aux aides-bibliothécaires portent essentiellement sur les matières traditionnelles bibliothéconomiques. Au cours de cette formation, on met surtout l'accent sur les aspects pratiques nécessaires à un aide-bibliothécaire.

b) Les études du premier cycle : le diplôme de bibliothéconomie.

Connu sous diverses appellations, le diplôme de bibliothéconomie confère le statut de professionnels aux admis. Ses études s'étendent

sur deux années à plein temps. Les conditions requises pour faire acte de candidature dans les différentes écoles qui organisent ces cours sont pratiquement semblables.

b¹) Au Sénégal, l'EBAD recrute des candidats titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme admis en équivalence et des candidats titulaires du brevet élémentaire ou du brevet du premier cycle de l'enseignement secondaire avec au moins quatre ans d'expérience professionnelle dans une bibliothèque, un service de documentation etc ... Peuvent également bénéficier de l'enseignement dispensé à l'EBAD les candidats retenus après l'examen spécial d'entrée selon les modalités du décret n° 73.065 du 25 janvier 1973. Les programmes offerts débouchent sur le diplôme d'aptitude aux fonctions de bibliothécaires (décret n° 69.619 du 20 mai 1969) d'archivistes (décret n° 71.1205 du 9 novembre 1971) et de documentalistes (décret n° 74.428 du 6 mai 1974).

b²) Au Nigéria, l'Université d'Ibadan exige de tous les candidats un examen d'entrée. Ces candidats doivent avoir une expérience professionnelle d'au moins un an, mais de préférence deux . A défaut, ils doivent posséder soit le certificat des écoles anglophones de l'Afrique de l'ouest c'est à dire le "West African School Certificate" avec cinq crédits (valeurs) y compris l'anglais, soit le certificat général de l'Education ou "Général Certificate of Education" avec cinq valeurs, l'anglais y compris, soit le certificat d'enseignant de Grade II , précisément le "Grade II Teachers Certificate" avec mérite dans cinq matières y compris l'anglais. Exceptionnellement l'école accueille sur recommandation des établissements employeurs, des adultes "mature candidates" avec cinq ans de travail pratique dans un service d'information. Le diplôme obtenu à la fin de ce cycle s'appelle comme en Zambie le "Diploma in Library Studies".

b³) En Ouganda, les bénéficiaires des cours conduisant au Diploma in Librarianship doivent répondre à plusieurs exigences dont être détenteurs à la fois du certificat de l'Education de l'Afrique de l'Est (East African Certificate of Education) ou son équivalent, et de l'East African Advanced Certificate of Education ou son équivalent. A défaut de ces diplômes, certains candidats doivent obligatoirement passer un test à l'Université de Makerere ou dans une autre Université de l'Afrique de l'est ou présenter des titres reconnus équivalents à ceux exigés.

En définitive, on peut se demander si les diplômes exigés en Afrique anglophone, tel que le "Certificate of Education" ne sont pas l'équivalent du baccalauréat de l'enseignement secondaire. Pourquoi ranger l'EBAD dans cette catégorie ? Il ne faut pas perdre de vue que l'école forme des cadres moyens, des cadres intermédiaires qui ,

dans toutes les branches de l'activité documentaire, peuvent assister les spécialistes et les cadres supérieurs, ou, le cas échéant assurer eux-mêmes la responsabilité des services d'information. Cet objectif ne diffère pas du tout de celui de ces écoles anglophones étudiées plus haut. Pour preuve cette phrase :

" Suitably Qualified individuals would have the prospects of occupying positions of intermediate seniority and who, by the maturity of their education in librarianship, would be able to take administrative and organisational decisions, and initiatives for the improvement and innovation of library services. (4)

c. Les études du second cycle : la licence et diplômes d'études supérieures de bibliothéconomie.

La préparation des diplômes du second cycle varie d'un pays à l'autre. Ainsi :

c1) la licence.

- La licence de bibliothéconomie ou la B.A. Library Studies sanctionne quatre ans de cours à plein temps au Department of Library Studies de l'Université de Zambie. Quant à l'Université d'Addis-Ababa, en Ethiopie Elle forme seulement en trois ans le personnel enseignant du cours secondaire. Depuis 1976, les cours destinés aux professionnels n'ont plus lieu.

c2) Le diplôme d'études supérieures de bibliothéconomie : Postgraduate Diploma in Librarianship .

Les cours post-universitaires durent eux une année.

La Postgraduate Diploma in Librarianship est accessible aux candidats justifiant, soit d'une licence es-lettres, en sciences ou son équivalent, soit d'un certificat de compétence académique à un niveau élevé plus une année de travail pratique. Il confère aux étudiants la qualité de véritables professionnels, de niveau appréciable, qui leur permet de trouver des emplois dans les bibliothèques et services de documentation des secteurs de l'enseignement, de l'industrie ou de la recherche. C'est pourquoi, durant la formation, on tient à familiariser les étudiants aux problèmes des différents types de bibliothèques : universitaires, publiques, de recherche ou d'études etc ... Deux écoles préparent à l'obtention de ce diplôme de cadres supérieurs : l'E.A.S.L et D.L.S.

d. Le doctorat du troisième cycle.

La création de sections de recherches au Department of Library Studies de l'Université d'Ibadan permet aux étudiants les plus brillants de se spécialiser ou d'approfondir leurs connaissances en bibliothéconomie ou en documentation. Pour parvenir à ce niveau, il faut d'abord obtenir le "Master of Library Studies" (M.L.S) ou maîtrise (I an) ensuite le "Master of Philosophy in Library Studies" (M. Ph.) après au moins deux ans, et enfin trois ans durant suivre des études qui débouchent sur le doctorat proprement dit : Degree of Doctor of Philosophy in Library Studies (Ph. D)

Les cours du premier niveau sont essentiellement axés sur la spécialisation, ceux du second niveau sur la recherche.

Ainsi, dans toute l'Afrique noire, seule l'Université d'Ibadan

et celle de Makerere forment des cadres de personnel de haut niveau. Pour les étudiants d'Ibadan notamment, l'organisation des cours de troisième cycle représente un sérieux atout. Car, après la licence, les étudiants les plus doués, capables de faire leur preuve dans le domaine de la recherche, sont bloqués par l'inexistence de cet enseignement.

C'est bien beau d'ouvrir de nouvelles écoles, de créer d'autres sections si toutes les conditions sont réunies. Or, le manque de personnel enseignant national et le manque de matériel pédagogique conformes aux besoins caractérisent les infrastructures universitaires des pays africains, sans exception aucune. D'où appel aux enseignants étrangers : Français, américains, anglais etc ... et envoi plus ou moins régulier d'étudiants africains à l'étranger pour y poursuivre leurs études.

Après ce tour d'horizon des niveaux d'études dans les différentes écoles qui forment les professionnels de l'information, essayons d'étudier les programmes qui y sont offerts, notamment ceux des bibliothécaires et des bibliothécaires-documentalistes.

3. Nature et contenu des programmes.

Dans la plupart des cas étudiés, le contenu des programmes est fonction d'une part de la durée des études, donc des niveaux, et d'autre part des objectifs visés. D'où des programmes divers, de durée variable, allant de un à quatre ans après le baccalauréat et de un à trois ans après la licence. Dans le premier cas ils sont pré-occupés par la formation pratique et débouchent sur des diplômes des premier et deuxième cycle. Ceux-ci nous intéressent particulièrement car ils sont conçus pour les types de professionnels qui nous concernent : les bibliothécaires et les bibliothécaires-documentalistes. Dans le second cas, les programmes font une large part à la théorie en vue de la recherche et conduisent ainsi aux diplômes plus avancés jusqu'au doctorat. Toutefois, malgré la différenciation des niveaux, on constate que dans la majorité des cas, les programmes comportent un certain nombre de matières dites traditionnelles. Il s'agit des cours de bibliographie, d'administration, de catalogage et de classification. En outre, malgré le fait que certains enseignements sont orientés vers la bibliothéconomie, les autres vers la documentation ou vers les deux à la fois (Dakar, Makerere, Ibadan) les similitudes l'emportent de beaucoup sur les différences. Ainsi les bibliothécaires comme les bibliothécaires-documentalistes reçoivent-ils pratiquement une même formation. Par exemple, à Dakar, à Addis-Ababa et en Zambie, écoles où la formation est concentrée sur la bibliothéconomie, la documentation et les archives, il existe un fort tronc commun de cours obligatoires pour tous les étudiants, soit seulement en première année d'études, c'est le cas de la Zambie ; soit durant toute la scolarité : cas de

Dakar. Entrent dans la composition des programmes les éléments suivants - des cours de culture générale, des cours de sciences et techniques de l'information proprement dite, c'est à dire les matières traditionnelles citées plus haut, des travaux pratiques, des visites de bibliothèques et de centres de documentation, des stages. Les cours de culture générale forment une portion importante du programme et représentent par ailleurs les cours du tronc commun.

A Dakar, le volume horaire des cours du tronc commun pour les trois sections et pour les deux années d'études s'élève à 362 heures dont 278 pour les sections bibliothécaires-documentalistes.

1. Tronc commun aux trois sections :

- Bibliographie générale	24 H.
- Bibliothéconomie	30 H.
- Catalographie et initiation à la classification ...	36 H.
- Catalogage (2° année)	48 H.(x)
- Dactylographie	24 H.
- Initiation au droit	10 H.
- Histoire des civilisations	24 H.
	<hr/>
	206 H.

(x) pas de cours de catalographie en 2° année section Archiviste.

2. Tronc commun section bibliothécaire/section documentaliste.

- Archivistique	12 H.
- Bibliographie spécialisée africaine	<u>60 H.</u>
	72 H.

En dehors de ces matières, on retrouve certains enseignements de la première année section documentaliste - classification (48 H.) indexation, documentation - en deuxième année section bibliothécaire.

De la même manière, les programmes de licence et post-universitaires de l'East African School of Librarianship en Ouganda et du Department of Library Studies au Nigéria, pour répondre aux réalités du marché ont adopté une nouvelle orientation bibliothéconomique.

Nous lisons :

1°) " The syllabus is arranged to give a basic general needed for différent types of Librairies - university, public, school and such special libraries as those of government departements, scientific institutions and commercial and industrial concerns. It is hoped in this way to meet the demands for librarians qualified to organize and administer the book collections that form an inevitable and basic part of modern development. " (5)

2°) " The trainees will be given opportunities to familiarise with problems of différent types of libraries - academic, public, research and technical such as those attached to government departements, scientific institutions, and research organisations, of East African Community (6)

Les nouveaux besoins créés par le développement rapide de l'Afrique ont attiré l'attention des responsables de l'E.A.S.L qui essaient d'adapter les programmes en conséquence.

Dès lors de nouveaux cours entrent dans la composition des programmes, à savoir : documentation, reprographie, sélection des documents, new-média in Librarianship, langages documentaires etc ... Ainsi le contenu des programmes se différencie. Est-ce que cette différenciation n'a pas d'incidence sur les méthodes de travail de bibliothécaires et de bibliothécaires documentalistes ? Nous avons vu précédemment que les programmes de bibliothéconomie et de documentation comportent des cours de culture générale, de langues étrangères et des cours techniques et spécialisés. Quant à ce qui concerne les cours de culture générale, les programmes "africains" n'innovent pas tellement. A Dakar par exemple on trouve au programme des enseignements comme le droit, le développement des idées des techniques et des arts, histoire des civilisations, littérature africaine, les sources orales etc ... En Ethiopie, ils portent également sur la littérature africaine et la littérature éthiopienne. De toutes les manières, les cours qui tiennent compte des spécificités de la culture africaine, culture de tradition orale, sont peu intégrés au programme.

Sur le plan des méthodes de travail, le bibliothécaire comme le bibliothécaire documentaliste, utilisent à peu près les mêmes procédés dans la manipulation des documents. Le bibliothécaire documentaliste est par exemple initié à l'usage de la classification C D U (classification décimale universelle) alors que le bibliothécaire emploie celle de Dewey. Ce que le bibliothécaire appelle "circuit du livre" le bibliothécaire-documentaliste le dénomme "chaîne documentaire". Il s'agit de l'ensemble des opérations techniques qu'effectuent ces professionnels depuis l'acquisition ou collecte des documents, en passant par leur traitement jusqu'à leur communication ou diffusion aux usagers. Il apparaît au niveau du "traitement des documents" une différence méthodologique, celle-ci tient au fait que durant l'étape d'analyse des documents, les bibliothécaires-documentalistes effectuent l'opération de "condensation" c'est à dire résumé succinct ou long d'un document. De la même manière, ils apprennent à utiliser les "thésauri" à établir le lexique etc ... Notons toutefois qu'à l'heure actuelle, face aux nouvelles exigences de la vie moderne, les étudiants reçoivent une formation assez complète. " On peut s'en rendre compte au fait que les cours de bibliothéconomie publique et universitaire offrent souvent en option un enseignement consacré aux techniques de manipulation de l'information." (7)

En définitive, les programmes offerts aux professionnels de l'information tendent à se ressembler, les différences que l'on constate sont plus ou moins sensibles. Elles dépendent d'abord des niveaux d'études puis de l'orientation des écoles soit vers la bibliothéconomie soit vers la documentation. Ce qui par conséquent modifie le contenu et les méthodes de travail des professionnels ; cependant le but poursuivi par le bibliothécaire et le bibliothécaire documentaliste reste le même. Il s'agit de:communiquer les informations correspondant aux besoins des utilisateurs - ces derniers peuvent être "une communauté locale desservie par une bibliothèque de lecture publique, une université groupant des enseignants et des étudiants ou le personnel de recherche scientifique employé par une industrie chimique."(8)

C O N C L U S I O N

Nous retenons de cette étude que dans les pays d'Afrique le réseau documentaire reste encore faible. Les écoles de formation des professionnels de l'information sont toutes récentes. Quelques écoles seulement offrent à la fois des études de bibliothéconomie et de documentation. L'E B A D assure la formation des cadres moyens, l'E A S L et la D.L S celle des cadres supérieurs, moyens et agents d'exécution. Bien que les conditions de recrutement et la durée des études diffèrent d'une école à l'autre, les programmes offerts aux bibliothécaires et bibliothécaires-documentalistes présentent de nombreux points communs. Sans doute, il existe plus de similitudes que de différences entre les problèmes à résoudre dans les divers types d'établissements où les uns et les autres sont appelés à travailler. Les programmes élaborés ne font pas partout une assez large place à la culture africaine. Cependant la formation reçue est tout à fait adéquate. Les étudiants se familiarisent avec les problèmes spécifiques de leur milieu et du public à satisfaire. En outre, ils sont initiés aux documents de référence et aux bibliographies africains. La formation sur place présente des avantages certains, mais n'offre que des connaissances de base. Vu l'évolution actuelle du monde de l'information et des technologies, les étudiants ont intérêt à approfondir leurs connaissances à l'étranger.

La formation à l'étranger permet aux étudiants de :

- bénéficier d'une qualification reconnue valable sous toutes les latitudes,
- se familiariser avec les techniques modernes de documentation et d'accès à l'information,
- effectuer des stages et visites dans les bibliothèques et centres de documentation bien équipés,
- profiter de l'expérience des professeurs et avoir des relations étroites et suivies avec eux.

Il n'en demeure pas moins, malgré ces avantages appréciables, que la formation à l'étranger est trop tributaire de la culture locale. De plus, les programmes de formation des pays hôtes ne mettent pas l'accent sur les points qui intéressent particulièrement les étudiants africains.

Il reste que la valeur et l'utilité de la formation des professionnels dépendent de la politique de création des structures dans les pays africains, que ces derniers reconnaissent l'importance des services d'information dans le développement socio-culturel et économique d'une nation.

NOTES

- (1) (2) INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE. - rôle et formation du bibliothécaire - ... Paris : Institut Nationale de Coopération Intellectuelle, 1935. - p. I8 - I9 (dossiers de la coopération intellectuelle).
- (3) MURRAY-LACHAPELLE. - La Coopération du Canada avec l'Afrique francophone dans le domaine des bibliothèques et de la documentation. - p.83
In : Documentation et bibliothèques, vol. 25, n° 2 (1979)
- (4) (5) MAKERERE UNIVERSITY. - East African School of Librarianship : Handbook 1976.1977. - Kampala : Makerere University : 1977
p. I3 - 2I
- (6) UNIVERSITY OF IBADAN. - Department of library studies : Prospectus 1976 - 77. - Ibadan : University of Ibadan, 1977
p. I4
- (7) (8) FOSKEET (D). - Enquête sur les programmes de formation en matière de bibliothéconomie et de science de l'information. - In : Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol 29, n° 1 (1975) : p. 26 - 27

BIBLIOGRAPHIE

- 1) ABIDI (S.A.H.); - Improving library and information training facilities in Eastern Africa : a study. - Kampala : Makerere University, 1978. - p. 52
- 2) ADE TOWUN OGUNSHEYE (F.). - L'Enseignement de la bibliothéconomie à l'Université d'Ibadan.
In : Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol 28, n° 1 (1974). - p. 286. 296
- 3) ASSOCIATION FRANÇAISE DES DOCUMENTALISTES ET BIBLIOTHECAIRES SPECIALISES. - Manuel du bibliothécaire-documentaliste ... Paris : PUF, 1977
- 4) ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANCAIS. - Le Métier de bibliothécaire ... - Paris : Promodis, 1979
- 5) ATHERTON (Pauline). - Manuel pour les systèmes et services d'information. - Paris : Unesco, 1977. - p.243 - 245
- 6) BLIBAD/Ecole des bibliothécaires, archivistes et documentalistes de l'Université de Dakar. - n° 1 (1976) - , 3 fois par an -
- 7) BOANY (H.V) Le Rôle de l'UNESCO dans le développement des bibliothèques scolaires au Nigéria.
In: Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol 20, n° 2 (1966).-p. 77.85
- 8) BOUSSO (Amadou). - L'Ecole des bibliothécaires, archivistes et documentalistes de l'université de Dakar.
In. Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol 27, n° 2 (1973). - p. 77 - 83
- 9) BOUSSO (Amadou). - La formation des bibliothécaires à Dakar.
In : Bulletin de l'Association canadienne des bibliothécaires de langue française. , vol. 13, n° 4 (1967). - p. 167 - 173
- 10) CHANTAL (Jean de). - Bibliothèques et archives du Tiers-Monde : problèmes et perspective.
In. Documentation et bibliothèques, vol 21, n° 2 (1975). - p. 25-25
- 11) FOSKETT (D.). Enquête sur les programmes de formation en matière de bibliothéconomie et de science de l'information.
In : Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, vol. 29, n° 1, (1975). - p. 25-35
- 12) FROST (Emma). - Les Bibliothèques scolaires de Tanzanie.
In : Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol 23, n° 6 (1969). - p. 330-342

- I3) GARDNER (Franck.M). - Législation relative aux bibliothèques publiques : étude comparative. - Paris : Unesco, 1972. - p. 250.274. - (Documentation et archives. Etudes et Recherche) -
- I4) INSTITUT INTERNATIONAL DE COOPERATION INTELLECTUELLE. - Rôle et formation du bibliothécaire : étude comparative sur la formation professionnelle du bibliothécaire. - Paris : Institut International de coopération intellectuelle, 1935. -
- I5) KITAMBALA (Dwan'Essa). - La Formation des bibliothécaires en Afrique. - Villeurbanne : Ecole nationale supérieure de bibliothécaires. , 1977. - 51 p
- I6) LAJEUNESSE (Marcel). - La Formation des professionnels de l'Information dans les pays francophones : étude comparative. In : Revue de l'Unesco pour la science et l'information, la bibliothéconomie et l'archivistique, Vol. 1, n° 2 (1979). - p. 130 - 141
- I7) MAKERERE UNIVERSITY. - East African School of librarianship : Handbook 1976 - 1977. - Kampala : Makerere university, 1977, - 43 p
- I8) MURRAY-LACHAPELLE (Rosemary). - La Coopération du Canada avec l'Afrique francophone dans le domaine des bibliothèques et de la documentation. In : Documentation et bibliothèques, vol 25, n° 2 (1979). - p.82.8
- I9) N'DIAYE (Théodore). - Misère des bibliothèques sénégalaises ou le paradoxe de l'école sénégalaise. In : BLIBAD, n° 1 (1976). - p.4
- 20) UNIVERSITY OF IBADAN. - Département of library studies : prospectus 1976-77. - Ibadan : Ibadan University, 1977. - 36 p

A B R E V I A T I O N S

=====

- A C D I : Agence Canadienne de développement international
- B L I B A D : Bulletin de liaison à l'intention des bibliothécaires,
archivistes et documentalistes africains.
- C R D I : Centre de recherches pour le développement international
- E A S L : East African School of Librarianship
(Makerere University)
- E B A D : Ecole des Bibliothécaires, archivistes et documentalistes
de Dakar
- E N S B : Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires
- T L S : Tanzania Library Services.
- D.L.S : Department of Library Studies (Ibadan University)

Pays	Institutions/Etablissements	Date de création	Durée des études	Diplomes
Nigéria	Department of Library Studies Ibadan University	1960	2 ans	Diploma in Library Studies
			1 an	Postgraduate Diploma in Librarianship
			2 ans	M.L.S et M.Phil (x)
			3 ans	Doctor of Philosophy in Library Studies (Ph.D)
Ghana	Department of Library Studies Accra	1961	2 ans	Bachelor
Soudan	School of Extra Mural Studies. Khartoum University	1961	2 ans	Certificat élémentaire de niveau élevé
Ouganda	East African School of Librarianship Makerere University. Kampala	1963	6 mois	Certificate course
			2 ans	Diploma in Librarianship
			1 an	Postgraduate Diploma in Librarianship
Sénégal	Ecole de Bibliothécaires archivistes et documentalistes. Université de Dakar.	1963	2 ans	Diplome d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire, archiviste ou documentaliste
Ethiopie	Department of Library Science. Addis Ababa University	1966	2 ans	Diploma in Library Science
			3 ans	Minor of Library Science
Zambie	Department of Library Studies, School of Education. Zambia University Lusaka	1966	2 ans	Diploma in Library Studies
			4 ans	B.A. (Library Studies)
Soudan	Department of Records and Librarianship. Omdurman University	1968	4 ans	B.A. in Library Science and archives
Nigéria	Department of Library Science. A.B.U Zaria	1968		
Libéria		1974		
Tanzanie	Tanzania Library Services (T.L.S) Dar es Salam	1977	18 mois	National Library Assistants' Certificate
Kenya	Coordinating Centre for Regional Information Training. Nairobi	1975		
Zambie	Copperbelt Secondary Teachers Training Kitwe			
Zambie	Mindolo Ecumenical Foundation. Kitwe			

'cours de brève durée sous forme de séminaires dans les pays d'Afrique Orientale

A N N E X E

Programmes de l' E B A D

1. Section de Bibliothécaires.

A. Première Année :

Bibliographie Générale	24 H.
Bibliothéconomie	30 H.
Eléments d'organisation et d'administration des bibliothèques	50 H.
Catalographie et initiation à la classification	36 H.
Langues étrangères (Anglais)	24 H.
Dactylographie	24 H.
Histoire du livre	24 H.
Initiation à l'histoire littéraire	48 H.
Initiation à l'histoire des idées, des sciences et des techniques .	16 H.
Notions générales sur l'histoire des civilisations .	24 H.
Histoire des Arts d'Afrique	20 H.
Initiation au droit	10 H.
	330 H.

B. Deuxième Année :

Bibliographie spécialisée et Africaine	60 H.
Organisation et administration des bibliothèques	45 H.
Catalogage	48 H.
Classification	48 H.
Indexation	18 H.
Technique du Livre	16 H.
Bibliothèques Nationales	18 H.
Bibliothèques universitaires et spécialisées ..	18 H.
Bibliothèques de lecture publique	18 H.
Bibliothèques scolaires	18 H.
Archivistique	12 H.
Documentation	24 H.
	<hr/>
	343 H.

II. Section de Documentalistes :

A. Première Année :

Bibliographie générale	24 H.
Bibliothéconomie	30 H.
Analyse documentaire	6 H.
Catalographie	36 H.
Classification	48 H.
Technique du résumé	28 H.
Introduction à la Documentation	8 H.
Sociologie et psychologie de l'information	6 H.
Sources d'information primaires.....	12 H.
Sources d'information secondaires	12 H.
Archivistique	12 H.
Dactylographie	24 H.
Langues étrangères (Anglais) {	
Laboratoire de langues ..	30 H.
Technique	30 H.
Science et méthodologie	12 H.
Initiation au droit	10 H.
Introduction à l'économie	6 H.
Histoire des civilisations	24 H.

358 H.

PROGRAMMES DE L'EAST AFRICAN SCHOOL OF LIBRARIANSHIP DE

L'UNIVERSITE DE MAKERERE

A. Programme pour le "Certificate Course"

1. Classification
2. Cataloguing (Theory/Practice)
3. Référence work
4. Bibliographical control
5. Library administration and routines.

B. Programme pour le "Diploma in Librarianship Course"

I. Première année

1. Libraries in their social setting
2. Management of libraries
3. Classification (Théory/Practical)
4. Référence Work and bibliographical Studies
5. Cataloguing (Theory/Practical work).

II. Deuxième année

1. Management of Libraries
2. Practical Classification and cataloguing
3. Classification and cataloguing . Theory
4. Référence work and bibliographical Studies
5. Historical Bibliography
6. Documentation.

C. Programme pour le "Postgraduate Diploma in Librarianship."

1. Comparative Librarianship
2. Library classification
3. Library cataloguing
4. Library Organisation and administration :
 - a) Public Libraries
 - b) Academic Libraries
 - c) Spécial Libraries
5. New Media Librarianship
6. Documentation, Reprography and Physical Bibliography
7. Book selection and reference work.

DEPARTMENT OF LIBRARY STUDIES, UNIVERSITE DE ZAMBIE

A. Diploma in Library Studies

Première année -

1. The Library and the Community
2. Government and Control of Libraries
3. The organisation of knowledge
4. Life, literature and thought
5. World Literature.



Deuxième année -

1. Practical classification and cataloguing
2. Bibliographical control and service
3. Bibliography and Librarianship of central and East Africa
4. Specialist Librarianship Studies

Options :

National, Public, Academic, Special, Libraries and Informations
Bureaux etc ...

B. Programme pour le B.A. (Library Studies) B.A.L.S.

Première année (cf)

Deuxième année :

1. History and administration of books and libraries
2. Introduction to the theory of cataloguing and classification.

Troisième année :

1. Book Selection and acquisition
2. Practical classification and cataloguing
3. Control, preservation and reprography of library materials
4. Specialist librarianship study

Quatrième Année :

1. Advanced cataloguing and classification (D.C.)
2. Advanced cataloguing and classification (L.C.)
3. General bibliography and reference work
4. Special bibliography and librarianship.

(cf) tronc commun pour les cours de la première année pour les ^{tous} /élèves.